



Discours de

M. Benoît KAUTAI
Président de la CODIM

Mardi 15 septembre 2020, 10H00
salle de conférence de la Présidence, Papeete TAHITI

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Annonce officielle de l'inscription du *Matatiki* patrimoine culturel immatériel français

Monsieur le Haut-Commissaire,
Monsieur le président de la Polynésie française,
Monsieur le ministre de la culture et de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat,
Mesdames et messieurs les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française,
Madame et messieurs les maires, hakaiki des communes marquisiennes, Te Henua Enana,
Mesdames et messieurs les chefs de service de l'État et du Pays,
Mesdames et messieurs les journalistes,

Chers amis,

Kaoha Nui ia otou paotu,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour marquer une étape importante de l'histoire du peuple Marquisien : la reconnaissance par le ministère national de la culture de notre *Matatiki*, part importante, fondamentale même de notre patrimoine culturel.

Qu'est-ce que le *Matatiki* ?

Le *Matatiki* est l'art pictural marquisien, pris dans son ensemble et la diversité de son expression.

Si je vous dis « Patutiki », vous penserez tout de suite au tatouage, n'est ce pas ? Aujourd'hui, le « Patutiki » n'est plus un secret pour nous et je pense même que la majorité de ceux présents dans cette salle sont tatoués ! Probablement tous les marquisiens le sont.

C'est ainsi que nous affichons avec fierté notre identité et que nous manifestons notre attachement à notre culture.

Bien sûr nous partageons cette pratique avec d'autres îles et d'autres cultures du Pacifique. Nous sommes tous issus d'ancêtres communs qui ont conquis les îles de notre océan et transporté avec eux cette coutume. Ils partageaient déjà des pratiques et des valeurs communes, qui ont traversé plusieurs siècles.

Le tatouage, aujourd'hui mondialement connu et pratiqué, n'est pourtant qu'une facette de l'art pictural marquisien.

Nos magnifiques symboles se retrouvent également sur d'autres supports, sur des objets qui ont eux aussi conquis le monde : sculpture de bois, d'os, de pierre, mais aussi représentation sur du tapa.

On trouve également ces symboles sur des pétroglyphes. Plus anciens et bien cachés au fond de nos vallées, ils en protègent l'accès et témoignent aujourd'hui encore la puissance de notre Mana.

Si nous partageons avec d'autre la pratique du tatouage, nos symboles sont uniques et précieux. Nous devons les protéger comme le cœur de notre patrimoine culturel, défendre et valoriser les artistes qui les utilisent.

Nos motifs traditionnels issus du « *Matatiki* » sont la représentation même de nos traditions culturelles et ancestrales.

J'aimerais donc ici exprimer ma fierté devant le travail accompli et adresser publiquement mes félicitations à l'association Patutiki et à tous ses membres et ses partenaires, ainsi qu'aux associations et fédérations d'artistes marquisiens pour faire de cette démarche une réussite.

Cette force associative représente à mes yeux cette nouvelle génération de marquisiens animée par le « Mana » de notre peuple et de nos ancêtres, et dont l'action s'inscrit dans la continuité de tous ceux qui les ont précédés.

Ce qui distingue la démarche de l'association Patutiki, c'est qu'elle s'inscrit totalement dans la modernité, dont il met tous les outils au service de sa culture.

Le film « *Patutiki, l'art du tatouage des Iles Marquises* » a connu un succès mérité en remportant le 1er prix du public lors du FIFO 2019 et la page Facebook de son association a des milliers d'abonnés.

C'est bien la démonstration que notre culture n'est pas seulement la manifestation de la résurgence des symboles utilisés par nos ancêtres sur leur peau.

Notre culture est vivante, active et conquérante.

Les marquisiens sont des artistes doués d'une grande créativité s'appuyant sur des racines profondes et puissantes symbolisées par ce *Matatiki* qui nous rassemble.

J'ai une pensée pour tous les Marquisiens, d'hier, d'aujourd'hui qui ont continuellement œuvrés dans l'art du tatouage et de la sculpture dont la transmission intrinsèque et innée s'est faite de génération en génération.

A ce propos j'aimerais aussi ajouter que leur savoir-faire est une source de revenu pour de nombreux marquisiens qui pratiquent la sculpture en particulier.

Cette étape que nous venons donc de franchir avec l'intégration du *Matatiki* au patrimoine immatériel national s'inscrit dans un processus long et complexe qui prend son origine d'il y a plusieurs années : - l'inscription des îles Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Comme vous le savez, cette démarche est essentielle pour le peuple Marquisien. Il serait trop long ici d'en tracer l'historique.

Cependant, en quelques mots afin d'illustrer l'action que mène la CODIM au titre de sa compétence optionnelle d'aide et de soutien au projet de classement des Marquises à l'UNESCO.

J'en parle d'autant plus volontiers qu'au titre de la CODIM cette action a été d'abord menée par mes prédécesseurs, ici présent que je remercie vivement pour le travail effectué en leur temps. Koutau Nui !

En tant que communauté de commune agissant dans le cadre juridique strict de compétences obligatoires ou optionnelles, essentiellement liées au développement économique et à l'aménagement de l'espace, la CODIM n'a pas de vocation culturelle à proprement parler.

En disant cela, je vous surprends sûrement, car évidemment ce qui rassemble d'abord les communes des Marquises c'est bien entendu cette dimension identitaire et culturelle.

Pour terminer, je souhaite remercier vivement les autorités de l'État et du Pays pour leur soutien sans faille au peuple marquisien.

« Na te Matatiki e humu ia tātou me to tātou haaënana. No keina ua mauëka te matatiki i ùka iho to tātou pavio. Ia kātahi ananu tātou te Huaa Enana !»

« Le *Matatiki* est notre ancrage culturel, c'est pour cette raison que le Matatiki est l'emblème sur notre drapeau. Une seule unité pour toujours ! »

KOUTAU NUI - VAIEI NUI